



ECHO DES NOUES



Le mot du Maire

Dans ce numéro :

* Le mot du Maire	1
* Noël	2
* Rétrospective 2020	2
* Octobre rose	3
* Informations diverses	3
* Participation citoyenne	4

Chères Langessoises,
Chers Langessois,

Après une année particulièrement difficile, rythmée par la pandémie du COVID-19, il est temps d'espérer une amélioration pour 2021.

L'année écoulée aura changé le Monde. Il nous faut aborder l'avenir avec espoir, nous recentrer sur l'essentiel pour bâtir demain une société plus tolérante et économe.

Notre commune a été choisie pour être « Village de caractère du Loiret ». Ce label nous a été décerné en septembre dernier par M. Frédéric Néraud, Président de « Tourisme Loiret ». Il met à l'honneur notre environnement préservé, notre caractère rural et le charme pittoresque de Langesse. Faisons-nous garants de cette qualité de vie !

Le Conseil Municipal, s'est fixé pour cette année nouvelle, l'objectif de finaliser la couverture du risque incendie sur le territoire de la commune. Pour se faire et sur les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret (SDIS 45), il nous faut installer une réserve incendie chemin de la Thuilerie et une autre au lieu-dit Les Cailloutis.

Ces aménagements sont rendus possibles grâce à deux propriétaires qui ont accepté gracieusement de mettre à la disposition de la commune et pour l'intérêt général du village, un terrain pouvant être aménagé pour supporter respectivement une réserve incendie de 60m³ chacune. Pour mener à bien ces deux projets, l'Etat et le Département ont été sollicités pour un soutien financier.

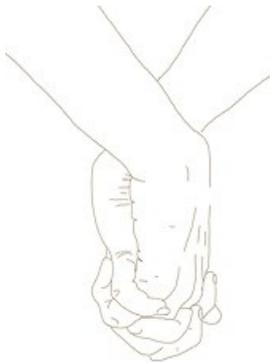
L'évènement de l'année 2021 sur le territoire du giennois, sera le Comice Agricole ! Celui-ci se déroulera les 31 juillet et 1^{er} août prochains. Une grande partie des animations aura lieu sur la Ville de Gien et la Commune de Poilly-Lez-Gien. Cette manifestation sera l'occasion d'apporter du baume au cœur et permettra aux agriculteurs et à nos communes de se retrouver autour du thème « Fruits, Légumes et Céréales ».

Langesse s'associe aux communes de Boismorand, Les Choux et Le Moulinet sur Solin pour la création d'un char sur le thème des fruits rouges et du chou. Toutes les personnes souhaitant participer à cet événement peuvent se faire connaître à la mairie.

Restez en bonne santé ainsi que tous vos êtres chers.
Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une bonne année 2021.

Bien à vous.

Le Maire, Nadège CORCELLE



ENSEMBLE,
PLUS FORT
EN 2021

Arbre de Noël

En raison de la situation sanitaire, le traditionnel goûter de Noël réunissant les enfants du village et les bénéficiaires du colis de fin d'année n'a pas eu lieu.

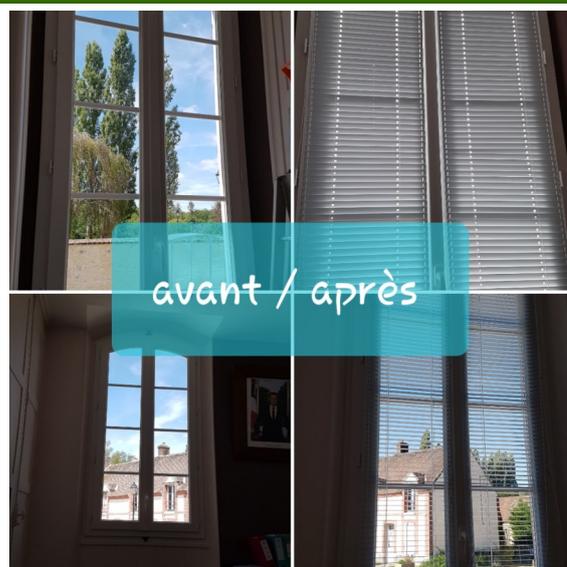
Néanmoins, Madame le Maire s'est chargée de remettre colis et cadeaux.



Rétrospective des réalisations en 2020



Aménagement de l'accès du cimetière



Pose de stores aux fenêtres du secrétariat



Changement du panneau à l'entrée du village



Achat d'une armoire positive

Grâce au soutien financier du Conseil Départemental, les opérations suivantes ont pu être concrétisées :

- ⇒ aménagement de l'accès au cimetière communal,
- ⇒ Installation de stores aux fenêtres du secrétariat
- ⇒ Achat d'une armoire réfrigérée





Mise en place d'un banc
au bord de l'étang du bourg

« *Octobre rose* »

Installation de 3 croix pour finaliser les travaux du carré militaire dans le cimetière ; restera les plaques nominatives à fixer



La commune de Langesse s'est associée une nouvelle fois à l'action menée par le Comité Féminin du Loiret en décorant de rose la Mairie durant tout le mois d'octobre pour rappeler à toutes les femmes l'importance de la mobilisation contre le cancer du sein.



Informations diverses

À noter...

- **ELECTIONS**

Initialement prévues en mars 2021, les prochaines élections régionales devraient être reportées et organisées en juin 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19.

Pensez à vous inscrire !



- **ENCOMBRANTS**

Prochain passage le **jeudi 10 juin 2021** ; s'inscrire en Mairie 8 jours avant.



- **TRI SÉLECTIF**

Abandonner des déchets ou les jeter hors des emplacements prévus est illégal. Régulièrement, des dépôts sauvages d'encombrants (matelas, pots de peinture, bidons divers...) sont constatés aux abords de la plate-forme de tri sélectif.

Si vous êtes témoins de ces faits, n'hésitez pas à le signaler en mairie car nous sommes tous responsables de notre environnement !

- **APPLICATION « PANNEAUPOCKET »**

Pour toujours mieux informer et alerter la population, la mairie vous rappelle qu'en installant l'application Panneapocket ; vous disposerez sur votre téléphone portable des informations utiles et des alertes publiées en temps réel.

Télécharger gratuitement cette application, l'information locale est précieuse.



Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau : SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

syndicatdeseauxblcl@orange.fr

Dépannage ERDF 24h/24 : Numéro Azur : 08 10 33 30 45

Participation citoyenne

La participation citoyenne associe les habitants à la protection de leur environnement.

C'est un réseau de solidarité qui formalise quelque chose qui se fait naturellement entre voisins, comme ramasser le courrier, fermer les volets...

Les référents de notre commune ne sont pas là pour remplacer les gendarmes, mais avoir l'œil sur ce qui se passe, savoir alerter quand on constate une incivilité, quelque chose d'anormal.

Voici vos référents qui sont en lien avec la gendarmerie :

✦ Bozec Hervé :	bozh22rv@gmail.com	06 52 89 33 47
✦ Carreau Guillaume :	guillaumecarreau750@gmail.com	06 13 62 74 27
✦ Colmadin Philippe :	philippe.colmadin2a@sfr.fr	06 46 23 39 20
✦ Corcelle Philippe :	p.corcelle@orange.fr	06 10 28 66 56
✦ Guillot Marie-Yvonne :	my.guillot@gmail.com	06 62 31 48 10

Seules les personnes ayant donné leur autorisation, figurent sur la liste ci-dessus.

